

Coordonnées

209, grand 'rue de Châteauneuf BP 90006
86100 Châtellerault
Téléphone : 05 49 85 44 82 Fax : 05 49 02 50 87 courriel : meef.chatellerault@orange.fr

Horaires

Lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 ★ 13h30 – 17h30



Direction
Poitiers (A
10 sortie
sud)

Direction
Tours (A10
Sortie nord)

Arrêt de bus : Sécurité Sociale ligne N°3

La Maison de l'Économie de l'Emploi et de la Formation Du Pays Châtelleraudais

• Un regroupement de services pour une mutualisation de moyens aux services de la population

Créée le 30 mars 2006 et implantée sur le site de la « Manu » dans le bâtiment n°3, la Maison de l'Économie de l'Emploi et de la Formation partage 1800 m² de surface avec l'École de la 2^e Chance et la Mission Locale. Ils seront rejoints, à terme, par l'ANPE, le service économie emploi insertion et les ateliers de la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC).

Diverses permanences seront assurées par la Région (Mission Validation des Acquis de l'Expérience), la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, la chambre de Métiers et de l'Artisanat...

Cette proximité de services permettra aux partenaires associés de mutualiser des moyens humains, des ressources matérielles et de proposer ensemble des actions et des services nouveaux.

L'association emploie 6 salariés au service des projets et de la population.

Les fondateurs : La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, l'État (DDTEFP), L'ANPE, l'Assedic

Les administrateurs : Le Département, la Région, la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse

Les partenaires : AFPA, CCI, CMA, MEDEF, GIC, CGPME, FAE, CFDT, CFTC, CGT, CGC, FO, Mode d'Emploi Nord-Vienne, GEIQ BTP, CRES, PACEREL, Mission Locale, Action Emploi, Audacie, Cap Emploi, CCAS de Châtelleraudais, GRETA, BIJ, CIO, SOP AFPA, Formascope

Bénéficiaires

- Les créateurs / repreneurs d'entreprise
- Les chefs d'entreprise
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés en situation précaire
- Les personnes licenciées pour motif économique

Missions

- ① Favoriser la création d'entreprises et le développement des services aux particuliers et aux entreprises
- ② Faciliter le rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- ③ Anticiper les mutations économiques du territoire et leurs effets sur l'emploi et les besoins en formation

① *Les services pour les entreprises et les créateurs d'entreprise*

- **Un réseau d'aide à la création d'entreprises** : fédération des acteurs territoriaux, création d'outils d'échange et mutualisation des informations.
- **Une gestion centralisée des aides** : La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais instruit les dossiers des Bourses Tremplin et elle est le point d'entrée du dispositif Acces mis en place par la région.
Service de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à contacter : 05 49 20 30 60
- **Un centre de ressources** : Un lieu pour permettre aux créateurs de préparer leur dossier, de rechercher l'information, de se rencontrer pour partager leurs expériences.
- **Un service d'accueil des chefs d'entreprise** : Le service économique de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est l'interface des chefs d'entreprise vers l'ensemble des interlocuteurs.
- **La gestion des publics d'insertion** : La Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation mobilise pour les entreprises les différents moyens pour présenter des publics correspondant aux clauses d'insertion des marchés publics.
- **Validation des Acquis de l'Expérience** : La mission Validation des Acquis de l'Expérience du Conseil Régional, vous aide à organiser la démarche pour vos salariés

② *Faciliter la recherche d'un emploi*

- **Un accueil quotidien** : information, conseil, orientation.
- **Un accompagnement à la recherche d'emploi** : réservé aux personnes en situation précaire ne bénéficiant pas de ce type de service par ailleurs.
- **Une plate-forme de reconversion** : destinée aux licenciés économiques, sur prescription de l'ANPE ou de l'Assedic.
- **Le recrutement** : en partenariat avec les entreprises travaillant à la reconstruction de la plaine d'Ozon.
- **Validation des Acquis de l'Expérience** : ce point relais conseil vous informe et vous conseille dans la mise en œuvre d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

③ ***Dynamiser le développement économique***

- **Une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :** anticiper les évolutions économiques et leurs conséquences en matière d'emploi de formation et d'aménagement du territoire.
- **Un plan stratégique de développement économique :** la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation collabore avec la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et les acteurs économiques pour la réflexion, l'anticipation, la définition et la mise en œuvre de plan d'actions.
- **Des actions de communication vers les entreprises :** organisation de salons professionnels ; la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation pourront ainsi communiquer en direction des entreprises pour les amener à se développer ou à s'installer sur notre territoire.
- **Un observatoire socio-économique du territoire :** mesurer les évolutions, définir des indicateurs pertinents, évaluer les résultats et en rendre compte en temps réel.

Le conseil d'administration de la Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation Du Pays Châtelleraudais

L'association est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Joël TONDUSSON assisté par les Vices Présidents représentant : la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation, l'Assedic Limousin Poitou-Charentes et la Direction Départementale de l'ANPE.

Au conseil d'Administration, sont représentés par leurs élu(e)s : le Conseil Régional du Poitou-Charentes, le Conseil Général de la Vienne, la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse.